

# Consultation publique sur le rapport à la publicité dans l'espace public de la Métropole lyonnaise

La Métropole de Lyon rédige actuellement son **RLPI (Règlement local de publicité intercommunal)**, qui va réglementer la place de la publicité sur ce territoire pour les années voire les décennies à venir.

L'UCIL (Union des comités d'intérêts locaux) et le Collectif Plein la vue ont souhaité donner la parole aux habitants du Grand Lyon en présentant cette consultation publique, pendant tout le mois de février 2019.

Les résultats seront transmis aux services de la Métropole et aux communes.  
Ce questionnaire est conforme à la loi informatique et liberté de la CNIL.

Ce questionnaire comporte 10 questions.



## 1. Que pensez-vous de la place de la publicité dans l'espace public dans la Métropole de Lyon ? Trouvez-vous qu'il y en a :

- Beaucoup trop
- Trop
- Suffisamment
- Pas assez

## 2. La Métropole de Lyon s'apprête à autoriser à partir de 2020 l'installation d'écrans de télévision publicitaires dans les rues, pouvant aller jusqu'à 6m<sup>2</sup> (exemple ci-dessous route de Genas, à Bron). Y êtes-vous :

- Très favorable
- Favorable
- Défavorable
- Très défavorable



### 3. Selon vous, quelle taille maximale devrait avoir un panneau publicitaire ?

- Jusqu'à 2m<sup>2</sup>
- Jusqu'à 4m<sup>2</sup>
- Jusqu'à 6m<sup>2</sup>
- Jusqu'à 8m<sup>2</sup>
- Plus de 8m<sup>2</sup>

2m <sup>2</sup>	6m <sup>2</sup>
	
8m <sup>2</sup>	> 8m <sup>2</sup>
	

**4. Parmi les mobiliers urbains présentés “ci-dessous”, lesquels sont pour vous des panneaux publicitaires ?** (cochez les cases correspondantes, possibilité d'en cocher plusieurs)

<p style="text-align: center;">1 <input type="checkbox"/></p> 	<p style="text-align: center;">2 <input type="checkbox"/></p> 
<p style="text-align: center;">3 <input type="checkbox"/></p> 	<p style="text-align: center;">4 <input type="checkbox"/></p> 
<p style="text-align: center;">5 <input type="checkbox"/></p> 	<p style="text-align: center;">6 <input type="checkbox"/></p> 

**5. La Métropole de Lyon réfléchit à enlever les grandes publicités au sommet des immeubles, par exemple le long du Rhône ou du périphérique. Êtes-vous :**

- Pour la suppression de ces supports publicitaires
- Contre la suppression de ces supports publicitaires



**6. Un nouveau support publicitaire est en cours de développement : les dispositifs publicitaires géants permanents sur des immeubles.**

Ces bâches permanentes n'ont pas vocation à participer aux financements du ravalement de façade.

**La Métropole de Lyon envisage de faciliter le recours à ce type de publicité à partir de 2020. Êtes-vous :**

- Pour l'utilisation de ces supports publicitaires
- Contre l'utilisation de ces supports publicitaires



**7. Il existe des bâches provisoires de chantier de très grandes surfaces apposées sur des façades d'immeubles comme on en trouve Place Bellecour à Lyon.**

Ces bâches publicitaires peuvent participer partiellement au financement du ravalement de façade.

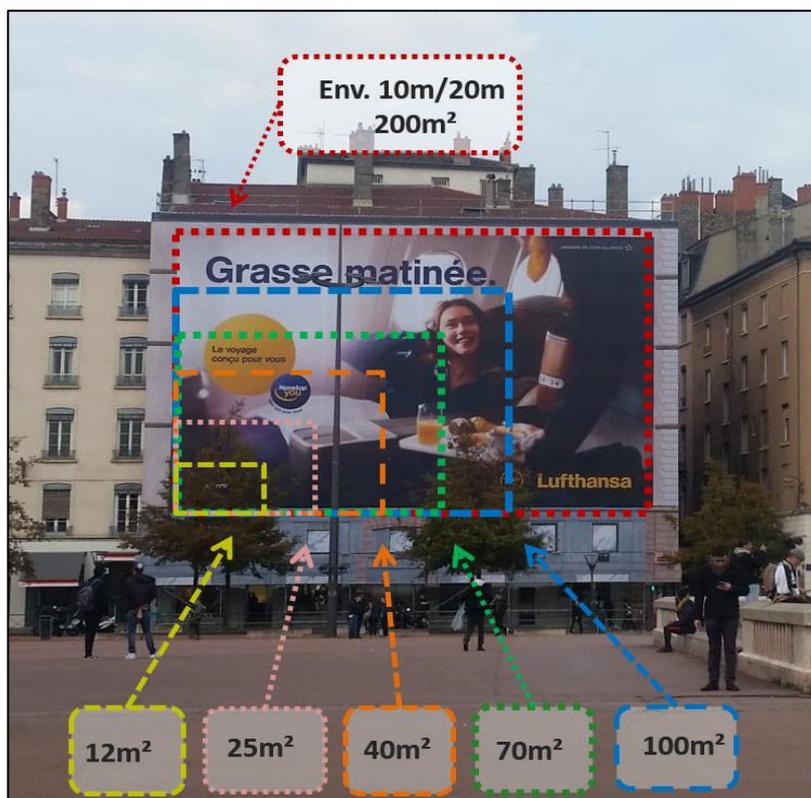
**7. a. La Métropole de Lyon envisage de faciliter le recours à ce type de publicité à partir de 2020. Êtes-vous :**

- Pour l'utilisation de ces supports publicitaires
- Contre l'utilisation de ces supports publicitaires
- Sans avis



**7. b Concernant les bâches provisoires de chantier de très grandes surfaces, selon vous, quelle serait la taille maximale raisonnable pour ces bâches ?**

- 12m<sup>2</sup>
- 25m<sup>2</sup>
- 40m<sup>2</sup>
- 70m<sup>2</sup>
- 100m<sup>2</sup>
- > 100m<sup>2</sup>



**8. Il existe des supports publicitaires géants temporaires dit 'bâches événementielles'.**

Ces bâches temporaires n'ont pas vocation à participer aux financements des ravalements de façades.

**La Métropole de Lyon envisage de faciliter le recours à ce type de publicité à partir de 2020. Êtes-vous :**

- Pour l'utilisation de ces supports publicitaires
- Contre l'utilisation de ces supports publicitaires

---

**9. Le code de l'environnement impose l'extinction des enseignes et vitrines entre 1h et 6h du matin pour la majorité des commerces. La Métropole de Lyon réfléchit à étendre cette tranche horaire.**



**9. a. Selon vous, à partir de quelle heure les enseignes et vitrines devraient être éteintes ?**

- À la fermeture
- 21h00
- 22h00
- 23h00
- 00h00
- 01h00

**9. b. Jusqu'à quelle heure pensez-vous que les enseignes et les vitrines devraient rester éteintes ?**

- 06h00
- 07h00
- 08h00
- 09h00
- À l'ouverture

**10.a. À partir de quelle heure souhaitez-vous que les panneaux publicitaires lumineux soient éteints ?**

- Toujours éteints
- 21h00
- 22h00
- 23h00
- 00h00
- 01h00
- Toujours allumés



**10.b. Jusqu'à quelle heure souhaitez-vous que les panneaux publicitaires lumineux soient éteints ?**

- 06h00
- 07h00
- 08h00
- 09h00

---

**Avez-vous un commentaire à envoyer à la Métropole ?**

**Informations sur le/la répondant·e au questionnaire**

**Êtes-vous ?**

- Une Femme
- Un Homme

**Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?**

- 18 – 25 ans
- 25 – 34 ans
- 35 – 44 ans
- 45 – 59 ans
- 60 ans et plus

**Quel est votre code postal ?**

**Quelle est votre commune ?**

**Quelle est votre Catégorie Socio-Professionnelle ?**

- 1 Agriculteur exploitant
- 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 Professions intermédiaires
- 5 Employés
- 6 Ouvriers
- 7 Retraités
- 8 Autres personnes sans activité professionnelle

**Votre adresse mail :**

*Si vous souhaitez être informé·e des résultats de la consultation et notamment du vote des élu·es de votre commune, merci de nous laisser votre adresse mail. Cette dernière ne sera pas utilisée à d'autres fins.*